

REGLEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE

AU SITE DE LA COMBE

La bibliothèque est ouverte durant la pause de midi de 12h00 à 13h45 du lundi au vendredi excepté le mercredi et ceci pendant les périodes scolaires.

Les élèves de 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} années, inscrits durant la pause de midi de 12h00 à 13h45 peuvent venir lire, emprunter des livres, faire un devoir personnel, préparer un exposé en petit groupe, ou réviser leurs leçons. Les autres élèves de l'école peuvent aussi venir pour autant qu'il reste suffisamment de place disponible dans la salle.

Les élèves laissent leurs chaussures et leur veste au vestiaire.

Ce lieu est un endroit où il fait bon chuchoter.

Les élèves souhaitant emprunter des livres doivent se munir de leur carte de lecteur. Les conditions de prêt, réservation, retard et autres responsabilités sont les mêmes que celles établies dans le règlement de la bibliothèque scolaire. Il en est de même pour le comportement.

Une activité est proposée le vendredi, de 13h00 à 13h30. Les enfants intéressés peuvent s'annoncer. Toute suggestion d'activité ou idée est bienvenue et sera étudiée.

Les mardis et vendredis après-midi (15h20-17h30) la bibliothèque est ouverte en accueil libre (sans surveillance).

Nous souhaitons d'agréables moments aux écoliers de Prangins dans ce lieu.

La Municipalité